

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 34	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 10	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 22 septembre 2015

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 septembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Héléne KISSEL.

Point n°2015-09-28-BD-7 :

Opéra-Théâtre de Metz Métropole - Vente de programmes de spectacles pour la saison 2015/2016 .

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau en date du 2 juillet 2012 réservant à Metz Métropole, à partir de la saison 2012-2013, la confection et la vente des programmes, à l'occasion des spectacles « tous publics » de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, et en fixant à 4 € TTC le prix de vente unitaire,
VU la demande formulée par le Trésorier Payeur Municipal qu'un nombre prédéterminé d'exemplaires du programme soit fixé pour chacun des différents spectacles, en distinguant les exemplaires payants des exemplaires gratuits réservés pour être remis aux artistes (premiers rôles, chef d'orchestre, équipe de maîtrise d'œuvre) ou aux journalistes et critiques ou aux personnalités invitées ou pour archivage,

DECIDE de fixer ces quantités pour la saison 2015-2016 selon le tableau joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer à cette fin tout document contractuel.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 septembre 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Héléne KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 septembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Réfection des toitures de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole : constitution du Jury.	1	
Point 2 – Approbation du règlement intérieur du CRR de Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Règlement intérieur.	1 1	
Point 3 – Tarifs de privatisation d'espaces du Musée de La Cour d'Or et règlement d'utilisation de ces espaces. <i>Annexe</i> : Tarifs.	1 1	
<i>Annexe</i> : Règlement de location.	1	
Point 4 – Adoption des règlements et des tarifs de location de salles de l'OT de Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Tarifs.	1 1	
<i>Annexe</i> : Règlement de location.	3	
Point 5 – Modification du règlement concernant les servitudes et l'octroi de places gratuites à l'occasion des spectacles donnés à l'OT de Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Règlement.	1 1	
Point 6 – Tarifs DUOPERA de l'OT de Metz Métropole pour la saison 2015/2016.	1	
Point 7 – OT de Metz Métropole : Vente de programmes de spectacles pour la saison 2015/2016. <i>Annexe</i> : Edition de programmes.	1 1	
Point 8 – OT de Metz Métropole : signature d'un avenant à la convention de coproduction de <i>La Chauve-Souris</i> (Strauss). <i>Annexe</i> : Avenant.	1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 septembre 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL